



MAIRIE DE
CARLENCAS ET LEVAS

Procès-verbal du conseil municipal

5 juin 2026, 18h00

Salle de la mairie à Carlenças-et-Levas

Présents : Sylvie TOLUAFF, Frédéric ARNAUD, Jonathan BOYER, Nathalie ALZIEU, Manon PORTES, Emilie FITOU

Absents (excusés) : Serge BELHACHE (représenté par Jonathan BOYER), Sylviane DUVAL (représentée par Emilie FITOU)

Absent (non-excusés) : Emilie THIEBAUT, David HULIN

La séance débute à 18h00. Sylvie TOLUAFF accueille les participants. Manon PORTES est désignée comme secrétaire de séance.

ELECTIONS DES DELEGUES EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Le conseil municipal débute par les élections des délégués en vue des élections sénatoriales. Le PV des élections est mis à disposition des administrés.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 27/05/2026

Madame le maire demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2026. Aucune correction n'est demandée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 (ANNULE ET REMPLACE)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les services de la Préfecture ont demandé à la commune de refaire leur budget primitif. En effet, l'équilibre réel n'était pas permis par l'ancienne proposition du budget primitif, or cet équilibre est une obligation pour que le budget soit confirmé. C'est pourquoi, une nouvelle version du Budget primitif est proposée au Conseil.

Madame le Maire rappelle que le budget de l'année 2026 sera particulièrement contraint et restreint, mais cette proposition est faite pour permettre de retrouver une bonne santé financière pour le reste du mandat.

Le conseil municipal approuve les affectations de résultat à l'unanimité.

INDEMNITES DU MAIRE (ANNULE ET REMPLACE)

Une erreur de plume a été repérée par les services de la préfecture sur l'ancienne délibération concernant les indemnités du maire (inscrits à 28,50% au lieu de 28,10%). L'erreur a été rectifiée sur cette nouvelle délibération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Madame le Maire rappelle qu'après les élections, le conseil municipal avait deux mois pour proposer une liste d'administrés (soumis à la taxe foncière) pouvant faire partis de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Une liste de 24 personnes est proposée au Directeur départemental des finances publiques qui sélectionnera les 6 titulaires et les 6 suppléants de la commission.

Le choix des membres inscrits sur cette liste a été fait au tirage au sort sur les listes des propriétaires de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la liste des membres du CCID.

APPROBATION DU DÉPÔTS D'ARCHIVES COMMUNALES AU DÉPARTEMENT

Madame le maire informe le Conseil municipal qu'il est possible de déposer les archives communales datés d'avant 1925 aux archives départementales. Une convention a été proposée à la commune en ce sens.

Ces archives seront ainsi protégées et conservées. Les administrés devront se rapprocher des archives départementales pour y avoir accès.

Cela concerne toutes les archives à l'exception des documents cadastraux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT

La CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) est une commission de la communauté de communes Grand Orb dont la mission est de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité.

Le conseil municipal vote et désigne Manon PORTES comme représentante communale à la CLECT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Madame le maire lève la séance à 20h00 et remercie les participants.

